

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° DNCMP/.../T/2023-2024**Date de publication :** 12.02./2024**Date d'ouverture des offres :** 04./...3./2024**Objet :**

1. L'Assemblée nationale invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'installation d'une mini station-service à l'Assemblée nationale.

2. Les candidats admis à soumissionner pour le présent marché sont :

- SOTRADI ;
- BUMAG ;
- BAC CORPORATION;
- ELEC GROUP;
- ECOBATRAP.

La soumission doit contenir les travaux et les fournitures connexes.

3. Le financement pour la réalisation du projet d'installation de cette mini station-service est assuré par les fonds propres de l'Assemblée nationale, exercice 2023-2024. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée par l'Assemblée nationale pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché des travaux d'installation d'une mini station-service dans ses enceintes.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de trois mois.

5. Les soumissionnaires invités à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires au:

Palais de l'Assemblée nationale
Avenue Mwambutsa n°14
B.P. 120 Bujumbura-Burundi
Tél: 22 26 70 60
E-mail: assemblenationaleburundi@yahoo.fr
Site web: www.assemblee.bi

6. Vous pouvez acheter le Dossier de consultation restreinte sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille Franc Burundi

7. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 04./...3./2024 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant quatre millions de Francs Burundi.

8. Les offres demeureront valides pour une durée de 90 jours calendaires à partir de la date d'ouverture des plis fixée au 04./...3./2024.

y

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 04/03/2024 à 10 heures 30 min dans l'une des salles de l'Assemblée nationale.
10. Nous vous serions reconnaissants d'accuser réception de cette lettre dans les plus courts délais. Si vous n'avez pas l'intention de soumissionner, nous vous saurions gré de nous en informer également.
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

*Palais de l'Assemblée nationale
Avenue Mwambutsa n°14
B.P. 120 Bujumbura-Burundi
Tél : 22 26 70 60
E-mail : assemblenationaleburundi@yahoo.fr
Site web : www.assemblee.bi*

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE

